

**VILLE DE SAINT POL DE LEON
CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION**



Séance du 11/12/2019
Rapporteur : M. François MOAL
Acte n° 2019-81
Nomenclature : 2-1

**Objet : OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE DE L'EARL DE CREACH
ANTON**

L'entreprise EARL CREACH ANTON, a déposé un permis de construire pour le projet d'extension et de construction de serres destinées à une production aquacole d'algues et de crevettes.

Le projet portera la surface totale au-delà de 4 ha, il est donc soumis à une étude d'impact. Celle-ci a été transmise à l'Autorité Environnementale qui a émis un avis assorti d'observations et de recommandations dans sa séance du 18 juillet 2019, a été joint en annexe de la note de synthèse.

Le permis de construire ne pourra être délivré qu'à l'issue d'une enquête publique d'un mois. L'organisation de cette enquête est du ressort de la commune de Saint Pol de Léon, mais les frais sont à la charge de l'entreprise pétitionnaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 25 voix pour et 4 voix contre (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION) autorise Monsieur le Maire à :

- **Lancer l'enquête publique nécessaire à l'obtention du permis de construire pour l'extension et la construction de production ;**
- **Demander au Tribunal Administratif de Rennes de procéder à la nomination d'un commissaire enquêteur ;**
- **Mettre les frais d'enquête entièrement à la charge de l'EARL CREACH ANTON ;**
- **Signer toutes les pièces afférentes à cette opération.**

Votes exprimés :

Pour : 25

Contre : 4

Abstention :

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Maire,
Nicolas FLOCH